



Commune de Dax
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
Autorisation d'occupation du domaine public
Étal halles de la ville de Dax

Contexte :

Dans le cadre de la restructuration complète des halles municipales, le positionnement commercial permet de proposer une offre du quotidien aux habitants du territoire et aux visiteurs, privilégiant la qualité des produits à un prix accessible, favorisant les circuits courts, la production locale et les savoir-faire.

Cadre réglementaire :

Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2122-1 à L2122-2: publicité, procédure de sélection

Lieu objet de l'appel à candidatures :

.Étal dans les halles municipales, place Roger-Ducos, pour une activité de primeur - n° 14.

.Durée de la convention d'occupation du domaine public pour les étals : 5 ans

.Loyer mensuel étal avec chambre froide : 11 €/m² + 2,2 €/m² pour participation aux charges collectives.

.Superficie : 23 m²

Pièces jointes (à retirer au Pôle développement économique et commercial - 26, rue Cazade - Dax) ou sur dax.fr : le règlement de la consultation - les conditions d'occupation des nouvelles halles - le plan des Halles - le carnet de détail - le dossier de candidature - le modèle de convention d'occupation

Activité demandée : *Primeur*

Installation prévisionnelle : 2ème semestre 2024

Dossier disponible sur demande à deveco@dax.fr ou sur site 26 rue Cazade 40100 DAX

Date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 13 septembre 2024 à 15 heures.

Pour toute candidature par courrier, c'est la date de réception qui fera foi. Les remises de candidature devront être sous pli cacheté avec la mention du nom de la consultation et la mention « Ne pas ouvrir ». Le candidat précisera une durée de validité de son offre. Offre à adresser à mairie de Dax - Direction développement économique et commercial, rue Saint-Pierre - CS 9007 - 40107 Dax Cedex.

Pièces de candidature :

Lettre de candidature (présentant de manière synthétique la démarche et l'intérêt pour les halles) - Dossier de candidature complété - L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à la Mutualité Sociale Agricole de moins de 3 mois (si activité existante) - Diplômes/qualifications du

chef d'entreprise et du personnel sur l'étal s'il est connu au jour du dépôt de la candidature - Statuts sociaux en cas de société - Attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement - Prévisionnel d'activité - Si activité existante les 3 dernières liasses fiscales ou les liasses fiscales depuis la création de l'entreprise - Photos des produits.

Trois critères de sélection :

Savoir-faire professionnel (30 %) - Qualité de l'offre (45 %) - Capacité financière (25 %).

Le critère savoir-faire professionnel sera jugé en fonction du parcours professionnel du candidat et de l'expérience acquise ainsi que des qualifications obtenues en rapport avec le projet.

Le critère qualité de l'offre proposée sera analysé en fonction de la qualité des produits (origine, saisonnalité...), de l'existence d'une gamme de prix.

Sa capacité à prendre en compte les nouvelles tendances et préoccupations des consommateurs tels que :

- proposer des fruits et légumes frais prêts à consommer, déjà épluchés, coupés, lavés
- composer des corbeilles de fruits ou de crudités pour les réceptions de ses clients ;
- fournir des restaurants, travailler avec des chefs et leur recommander les meilleurs produits...
- accepter les titres-restaurant pour l'ensemble des fruits et légumes frais ;
- être connecté : présenter ses créations sur les réseaux, prendre les commandes en ligne et livrer.
- Conseiller sa clientèle
- Mise en scène des produits

Le critère capacité financière sera jugé en fonction de la situation financière du candidat et de sa capacité à investir durablement dans le projet.

Le classement final sera soumis à Monsieur le Maire pour l'attribution de l'espace concerné.

Contact : deveco@dax.fr